

A.S.A de RIBERAC SUD
Boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord – Coulounieux
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 26 février 2026 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	23
Présents	6
Représentés	8
Absents	9

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 12 février 2026 s'est réunie à Allemans sous la présidence de Mr VASSEUR Philippe

Mr BITTARD Cyril est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_AP_1
Objet : Election du Syndicat

Monsieur Vasseur Philippe, président, rappelle que chaque année les mandats d'un tiers des membres du Syndicat arrivent à leur terme.

Ainsi, conformément aux statuts de l'ASA, les membres du Syndicat, ci-après désignés, sont renouvelables :

Mr PETE Anthony, Mr VASSEUR Philippe

Après avoir recueilli les candidatures, et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour : 14 - Voix contre : 0), décide :

- D'élire les syndics qui se sont présentés :
 - o Mr PETE Anthony
 - o Mr VASSEUR Philippe

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
BITTARD Cyril



Le Président,
VASSEUR Philippe

ASA de RIBERAC SUD
Boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord
COULOUNIEUX - ALLEMANS
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

A.S.A de RIBERAC SUD
Boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord – Coulounieux
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 26 février 2026 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	23
Présents	6
Représentés	8
Absents	9

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 12 février 2026 s'est réunie à Allemans sous la présidence de Mr VASSEUR Philippe

Mr BITTARD Cyril est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_AP_2
Objet : rapport d'activité

Le président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA24.

Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

L'Assemblée de propriétaire, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention : 0 - Voix Pour : 14 - Voix contre : 0), décide :

- D'approuver le rapport d'activité présenté par le président

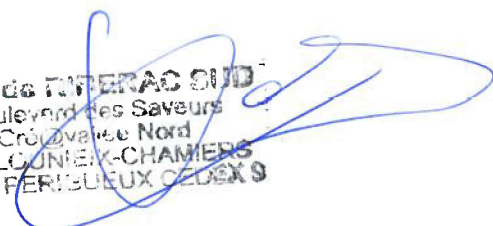
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
BITTARD Cyril



Le Président,
VASSEUR Philippe

ASA de RIBERAC SUD
Boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord
COULOUNIEUX-CHAMBERS
24060 PERIGUEUX CEDEX 9



A.S.A de RIBERAC SUD
Boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord – Coulounieux
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 26 février 2026 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	23
Présents	6
Représentés	8
Absents	9

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 12 février 2026 s'est réunie à Allemans sous la présidence de Mr VASSEUR Philippe

Mr BITTARD Cyril est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_AP_3

Objet : indemnité membres du syndicat

Le Président explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} Juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndics ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe, le principe et le montant, pour la durée de leur mandat. Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle suivante :

- Président de l'ASA : 1 250 € - VASSEUR Philippe
- Vice-Président de l'ASA : 250 € - PETE Anthony
- Responsable de station : 250 € - JOUBERT Didier
- Responsable de station : 250 € - BITTARD Jean Jacques
- Responsable de station : 250 € - BITTARD José
- Responsable de station : 250 € - BITTARD Cyril

Il est précisé que le président, vice-président ou syndic, empêché d'assurer leur mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0 - voix pour : 14 - voix contre : 0), décide : - DE VALIDER cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
BITTARD Cyril



Le Président,
VASSEUR Philippe

ASA de RIBERAC SUD
Boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord
COULOUNIEUX-ALLEMANS
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

A.S.A de RIBERAC SUD
Boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord – Coulounieux
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 26 février 2026 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	23
Présents	6
Représentés	8
Absents	9

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 12 février 2026 s'est réunie à Allemans sous la présidence de Mr VASSEUR Philippe

Mr BITTARD Cyril est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_AP_4
Objet : information tarification

Le président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs 2026 suivants :

- Charges fixes : 160,00 € / souscription appel en mai
- Consommation : 0,12 € / m3 appel en novembre

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,


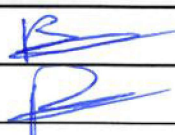

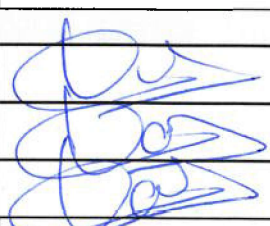
Le Secrétaire de séance,
BITTARD Cyril



Le Président,
VASSEUR Philippe

ASA de RIBERAC SUD
Boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord
COULOUNIEUX-CHAMBERS
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

Liste d'émargement

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
BITTARD JOSE			
- BITTARD JOSE	7,00	0,00	
- LAMBERT Marie-Rose	0,00	0,00	
- RIGAUD ROBERT	5,00	0,00	
- SAVIGNAC Marcel	0,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		12,00	0,00
BITTARD JEAN-JACQUES			
- BITTARD MAXIME	5,00	0,00	
- RIGAUD Laurent	5,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		10,00	0,00
BITTARD CYRIL			
- BITTARD CYRIL	5,50	0,00	
- BITTARD CYRIL	4,50	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		10,00	0,00
DUPEYRAT PIERRE			
- DENOST Paulette	0,00	0,00	
- DUPEYRAT PIERRE	5,00	0,00	
- GALEIX Clémence	0,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		5,00	0,00
EARL DE LA BERTINIE			
- BOUTHONNIER Violette	0,00	0,00	
- JOUBERT Didier	15,00	0,00	
- JOUBERT Yvon	0,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		15,00	0,00
EARL VASSEUR			
- BINNIER Colette	0,00	0,00	
- VASSEUR Jean-Claude	0,00	0,00	
- VASSEUR Philippe	22,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		22,00	0,00
SCEA DE CHANCONTIER			
- BEAU Liliane	8,00	0,00	
- DUPUY Louis	0,00	0,00	


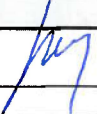

MEMO : Unité S1 = module Unité S2 =

Usager**- Propriétaire****Souscriptions**

S1

S2

Signature

	S1	S2	
Total de l'usager =	8,00	0,00	
SCEA DES GRANDS CHAMPS			
- CHIGNAC Béatrice	12,00	0,00	
Total de l'usager =	12,00	0,00	
SCEA BEMAHE			
- VILLESUZANNE BERNARD	24,00	0,00	
Total de l'usager =	24,00	0,00	
SCEA DHV			
- SCEA DHV	25,00	0,00	
Total de l'usager =	25,00	0,00	
VILLESUZANNE BERNARD			
- VILLESUZANNE Hélène	0,00	0,00	
Total de l'usager =	0,00	0,00	
Total sur la Structure =	143,00	0,00	

MEMO : Unité S1 = module Unité S2 =